

**Compte-rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie**

le 8 juillet 2010

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2010.....	1
4.	ACTIONS DE SUIVI.....	1
5.	SUIVI « GOÉLANDS » ET PROGRAMME D'ABATTAGE.....	2
6.	PRÉSENTATION DES TECHNOLOGIES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LESQUELLES WM A INVESTI.....	4
7.	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	5
7.1	Registre des plaintes.....	5
7.2	Visites du site Internet.....	6
7.3	Courriels.....	6
7.4	Adoption et diffusion du rapport annuel 2009	7
8.	FONDS DE VALORISATION AGRICOLE	7
9.	DIVERS	9
10.	PROCHAINE RÉUNION	9

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation sur l'évaluation de deux méthodes d'effarouchement au LET de Sainte-Sophie par l'UQAM
- Annexe 4 Présentation sur les technologies de GMR dans lesquelles WM a investi
- Annexe 5 Registre des plaintes
- Annexe 6 Tableau du nombre de visites du site Internet
- Annexe 7 Communiqué de presse pour la diffusion du rapport annuel 2009
- Annexe 8 Carte du périmètre d'éligibilité au fonds de valorisation agricole

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Il précise qu'en raison d'un problème technique, les points à l'ordre du jour seront passés sans support visuel.

Un tour de table est ensuite réalisé, où chaque participant se présente.

M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Il est décidé de devancer la présentation sur le projet de recherche concernant les goélands.

L'ordre du jour est ainsi accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2010

Le compte-rendu de la réunion du 25 mars 2010 a été envoyé aux participants.

Aucune modification n'est demandée par les membres du Comité. Le compte-rendu est donc adopté.

4. ACTIONS DE SUIVI

M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires chez WM, revient sur une question qui avait été posée au sujet du statut du dépôt de matériaux secs de Sainte-Adèle. Mme Danielle Simard, représentante de la MRC de la Rivière-du-Nord, confirme que le dépôt de matériaux secs figure bien dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Elle mentionne qu'elle aura une réponse au sujet du statut du site, à savoir s'il est toujours ouvert ou fermé, au retour des vacances d'un de ses collègues.

Un courriel a été envoyé par Mme Simard pour spécifier que le dépôt de matériaux secs de Sainte-Adèle est toujours ouvert selon le directeur de l'organisme Développement durable Rivière-du-Nord (DDRDN).

5. SUIVI « GOÉLANDS » ET PROGRAMME D'ABATTAGE

M. Simon Mercier précise que le suivi des goélands est maintenant assuré par l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sur le site de Sainte-Sophie, choisi pour devenir la plate-forme du projet de recherche sur le comportement du goéland à bec cerclé. Il réitère que le projet de recherche est soutenu par plusieurs partenaires, dont BFI, la Ville de Sainte-Sophie et celle de Lachenaie. Le site de Sainte-Sophie est donc utilisé pour l'évaluation de deux méthodes d'effarouchement des goélands.

M. Mercier introduit Mme Éricka Thiériot, candidate à la maîtrise en biologie de l'UQAM, pour une présentation du projet de recherche et du volet effectué au site de WM.

La présentation figure à l'Annexe 3.

À la suite de la présentation de Mme Thiériot, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quelle distance les goélands sont-ils éloignés grâce à l'effarouchement ? L'écurie du Club équestre des Laurentides est près du site. La distance est importante parce nous aimons mieux les goélands sur le site, que près des maisons.</i>	Mme Thiériot répond qu'elle ne sait pas exactement la distance parcourue par les goélands lorsqu'ils s'éloignent du site. M. Mercier précise que dans les résultats passés, lors des décomptes effectués, des secteurs à proximité du site d'enfouissement étaient analysés. Le nombre de goélands y était directement proportionnel avec le nombre de goélands sur le site, c'est-à-dire que les oiseaux diminuaient autour quand une diminution était notée au site. M. Mercier ajoute finalement que dans le projet de l'UQAM, deux journées s'écoulent entre les méthodes d'effarouchement afin de bien distinguer leurs effets. Il est donc possible que les goélands soient plus nombreux dans ces périodes.
<i>Comment procédez-vous lors du tir non légal des goélands ? Est-ce que vous tirez au hasard parmi les oiseaux ?</i>	Mme Thiériot répond que le tir est en réalité un faisceau de billes de caoutchouc. Les tirs sont effectués à plus de 60 mètres pour ne pas blesser les goélands.

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>M. Mercier précise que la compagnie Faucon, spécialisée dans le contrôle des oiseaux, a fait des tests en laboratoire et sur le site de WM pour connaître la bonne distance de tir. Un équipement a même été acheté pour calculer les distances afin de trouver le ratio de distance. M. Mercier explique qu'à une distance trop courte, les oiseaux peuvent être blessés, tandis qu'à une distance trop longue, la technique s'avère inefficace.</p>
<p><i>Est-ce que les billes touchent les oiseaux ?</i></p>	<p>Mme Thiériot émet que l'étude ne peut confirmer avec certitude que les billes touchent les oiseaux puisque l'utilisation de peinture pour marquer les cibles est interdite. Selon les observations, il semblerait que les balles touchent les oiseaux, sans qu'il soit possible de le confirmer.</p>
<p><i>Est-ce que les tirs non létaux font beaucoup de bruit ?</i></p>	<p>Mme Thiériot mentionne que les tirs non létaux font beaucoup moins de bruit que les tirs normaux.</p>
<p><i>Quels sont les résultats ? Est-ce que les oiseaux touchés reviennent au site ?</i></p>	<p>Mme Thiériot répond que quelques oiseaux seulement sont marqués à l'aide de GPS. L'étude ne peut donc pas révéler si les oiseaux reviennent ou non. Par contre, l'étude mesure globalement, avec le nombre total d'oiseaux, l'effet de la méthode.</p>
<p><i>Comment effectuez-vous les décomptes d'oiseaux ?</i></p>	<p>Mme Thiériot précise que les décomptes sont réalisés pour donner un ordre de grandeur; le nombre d'oiseaux est donc estimé en comptant les goélands par 10 ou, exemple lors d'une envolée, par 100.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il plus de goélands quand c'est la période des travaux agricoles ?</i>	Mme Thiériot répond qu'elle ne le sait pas. Elle mentionne que peut-être la pluie pourrait influencer le nombre de goélands en raison des vers qui sortent. M. Mercier apporte la précision que dans les démarches passées, les opérations dans les champs semblaient avoir une influence. Lors des foins ou autres, les oiseaux ont plus de facilité à trouver de la nourriture ailleurs que sur le site de WM
<i>Est-ce qu'il y a plus de goélands lors de grandes chaleurs ?</i>	M. Mercier répond qu'il y en a autant, mais qu'ils sont plus tranquilles.
<i>Quand finirez-vous votre maîtrise ?</i>	Mme Thiériot mentionne qu'elle finira sa maîtrise l'année prochaine, plus précisément en août 2011.

ACTIONS DE SUIVI :

Tenir les membres du Comité informés des avancements des travaux de recherche de l'UQAM.

Présenter, lors d'une prochaine rencontre, le rapport final du programme d'abattage de goélands réalisé par Tecsalt.

6. PRÉSENTATION DES TECHNOLOGIES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LESQUELLES WM A INVESTI

M. Martin Dussault présente les technologies de gestion des matières résiduelles dans lesquelles WM a investi au cours des dernières années et plus récemment. Il précise d'ores et déjà que la gestion des matières résiduelles est en ébullition technologique et que la demande énergétique est croissante, créant un contexte favorable à l'acquisition de certaines technologies.

La présentation de M. Dussault figure à l'Annexe 4.

À la suite de la présentation de M. Dussault, les questions et commentaires suivants sont soulevés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la grosseur du compacteur d'ordures fonctionnant à l'énergie solaire ?</i>	M. Dussault répond que le compacteur a sensiblement le format de celui d'une boîte aux lettres. Il mentionne qu'un tel compacteur pourrait peut-être être présenté lors de la journée portes ouvertes.
<i>Quand sera la journée portes ouvertes ?</i>	M. Dussault répond que la date n'est pas encore fixée, mais que cela sera sans doute à la mi-septembre. Il précise que les membres du Comité seront informés de la planification et de la tenue de cette journée.

ACTION DE SUIVI :

Transmettre la date de la journée portes ouvertes aux membres du Comité dès qu'elle sera décidée.

7. RAPPORT D'ACTIVITÉS

7.1 Registre des plaintes

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site, précise que trois plaintes ont été logées, par la même personne, depuis la dernière rencontre.

La première plainte a été émise le 20 mai 2010 alors que des tranchées pour le captage des biogaz étaient en construction. M. Mercier précise qu'un avis d'odeurs était alors en cours et avait été envoyé. Il précise que M. Gauthier, le plaignant, ne désire pas recevoir les avis d'odeurs. WM a alors complété les travaux rapidement pour tenter d'atténuer les odeurs perçues.

M. Mercier précise que dans le cas de la deuxième et la troisième plainte, rien de spécial au niveau des opérations et du terrain n'était en cours. WM s'est donc assuré de l'opération optimale du système de captage des biogaz. Tout était alors en opération normale.

M. Mercier précise qu'un membre du Comité lui a aussi fait part en début de rencontre de la perception d'odeurs par lui-même et deux autres familles au parc Brière, deux semaines auparavant, plus précisément le 30 juin.

Le membre du Comité mentionne qu'il a averti M. Mercier de façon amicale, n'étant pas certain de la provenance des odeurs. Il y avait de grands vents cette journée-là. Les odeurs venaient peut-être de travaux ou encore peut-être même du lac lui-même.

M. Dussault réitère alors que WM encourage les membres du Comité à effectuer des plaintes s'ils perçoivent quelque chose d'anormal puisque cela aide la compagnie à mieux gérer les opérations.

Le registre des plaintes figure à l'Annexe 5.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, la question suivante est formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
Où se situe la résidence de M. Normand Gauthier par rapport au site d'enfouissement ? Est-ce aux limites du site ou très loin ?	M. Mercier répond que M. Gauthier se situe à environ 5 ou 6 kilomètres du site d'enfouissement. Il fait mention qu'il y a deux poulaillers et une porcherie sur la propriété de M. Gauthier et que plusieurs sources différentes d'odeurs existantes entre le site et son domicile. M. Mercier mentionne qu'un suivi est tout de même réalisé et que WM reste en contact avec M. Gauthier.

7.2 Visites du site Internet

M. Vincelette mentionne le nombre de visiteurs pour les mois s'étant écoulés depuis la dernière rencontre : 529 en avril, 502 en mai, 645 en juin et finalement 67 visites pour le mois de juillet (au 8 juillet).

Le tableau du nombre de visiteurs du site Internet figure à l'Annexe 6.

7.3 Courriels

M. Vincelette mentionne que le comité n'a reçu aucun courriel depuis la dernière rencontre. Il précise que la boîte courriel est maintenant vérifiée de façon systématique.

7.4 Adoption et diffusion du rapport annuel 2009

M. Vincelette mentionne que le Comité doit adopter le rapport annuel de l'année 2009. Il rappelle que le rapport avait été distribué lors de la dernière du Comité et qu'une demande avait été faite au sujet de l'ajout des municipalités de provenance dans les représentants du voisinage figurant dans la liste des membres.

M. Berthiaume fait la lecture du projet de communiqué de presse qui accompagne la diffusion du rapport. Aucun commentaire n'est formulé au sujet du communiqué.

Le projet de communiqué figure à l'Annexe 7.

Le rapport annuel est adopté par le Comité et est donc prêt à être diffusé.

8. FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

M. Dussault rappelle brièvement le contexte de la mise en place du fonds de valorisation agricole. Le fonds est né d'un comité créé en 2003 dont le mandat était de s'assurer que la communauté agricole soit compensée pour l'utilisation des terres agricoles perdues aux fins de l'enfouissement. Un fonds a donc été créé à ces fins. L'administration de ce fonds est maintenant assurée par le Centre local de développement (CLD) de la Rivière-du-Nord. Un comité de bénévoles du CLD gère donc les 500 000 \$ dans le fonds dont l'objectif est de stimuler l'agriculture dans un périmètre donné à proximité du site. Il s'agit d'optimiser l'agriculture dans le secteur immédiat du site.

Mme Yanie Villeneuve, du CLD, explique que deux projets avaient été retenus en 2009 pour bénéficier du fonds et que le 26 mai dernier, le comité a accepté trois projets. Mme Villeneuve précise qu'elle ne peut pas dévoiler les noms des personnes ayant présenté ces projets puisqu'elle n'a pas encore obtenu le droit de les divulguer. Par contre, elle fait une brève description des trois projets retenus.

Le premier est une demande d'un agriculteur de Sainte-Sophie pour la construction d'un entrepôt de pommes de terre. Cette construction lui permettra de stocker les pommes de terre et de les vendre plus tard. Le projet comprend aussi un volet pour l'achat de boîtes pour l'entreposage des pommes de terre.

Le deuxième projet relève de l'agrotourisme. La personne ayant présenté la demande désire réaliser un élevage de paons ainsi qu'un centre d'interprétation du paon. La demande est de 40 000 \$ afin de construire de nouvelles volières et ainsi accueillir des visiteurs sur son site l'été prochain.

Le troisième projet est celui d'un agriculteur de Sainte-Sophie qui veut acquérir un nouveau séchoir moins bruyant et plus écologique.

Mme Villeneuve précise finalement que les projets de 2009 totalisaient un montant de 205 000 \$.

À la suite de la présentation de Mme Villeneuve, les questions et commentaires suivants sont soulevés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le pourcentage de subvention dans les montants accordés ?</i>	Mme Villeneuve précise que 15 % du montant accordé est une subvention et que le reste est un prêt dont le capital et les intérêts doivent commencer à être remboursés deux ans après le début du projet.
<i>Quel est l'intérêt sur les prêts ?</i>	Mme Villeneuve précise que l'intérêt s'élève à 3 %, pour une durée maximum de sept ans.
<i>Y a-t-il des critères demandés pour les projets déposés ? Demande-t-on des plans d'affaires ?</i>	Mme Villeneuve répond que ce qui a été déterminé au début du fonctionnement du fonds est l'exigence de remplir le formulaire. Une analyse des états financiers est aussi conduite, mais aucun plan d'affaires traditionnel n'est exigé.
<i>Il y a trois projets retenus. Combien avez-vous reçu de demandes ?</i>	Mme Villeneuve répond que les trois projets retenus formaient les trois demandes reçues par le CLD. Elle précise que cela ne représente pas un nombre élevé de demandes, mais qu'il n'y a pas une grande quantité de producteurs agricoles dans le secteur d'éligibilité au fonds de valorisation. Elle mentionne qu'il y a 50 à 60 producteurs inscrits au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le périmètre.
<i>Est-ce qu'il faut être inscrit au MAPAQ pour être éligible ?</i>	Mme Villeneuve répond que non. Elle mentionne aux membres de ne pas hésiter à la contacter s'ils ont des questions parce que le périmètre n'est pas toujours évident à bien cerner. Il en va de même pour les producteurs qui ne sont pas certains des limites.

La carte du périmètre d'éligibilité au fonds de valorisation agricole figure à l'annexe 8.

9. DIVERS

Un des membres du Comité demande si la nouvelle représentante de la Ville de Sainte-Sophie, devait être présente à la rencontre. M. Vincelette précise que lors de la rencontre de mars, Mme Melançon était en vacances et qu'il la relancera pour la prochaine rencontre.

M. Vincelette précise également que Mme Couët lui a demandé de présenter ses excuses pour son absence à la rencontre, mais elle ne pouvait arriver à temps pour la rencontre.

10. PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie tous les participants de leur participation.

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le 21 octobre 2010 à 19h00.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h45.

Alexandra Boileau et Alex Craft
Rapporteurs de la réunion